



DECISION N°2024-145

Contrat de cession de droits de représentation de spectacle entre la Ville de Perpignan et la Cie Troupuscule pour assurer le spectacle "Journal d'un corps" à la Bibliothèque Bernard Nicolau à Perpignan

Direction de la Culture
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

Vu l'article R2122-3 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une performance artistique unique ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un spectacle dans le cadre de ses activités culturelles dans les bibliothèques et médiathèques de la Ville ;

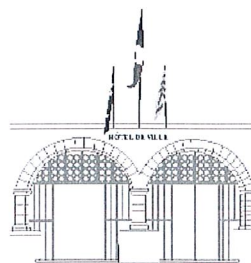
DÉCIDE

Article 1

La Ville de Perpignan conclut un contrat de cession avec La Compagnie Troupuscule, ci-après désignée « LE PRODUCTEUR », pour assurer le spectacle « Journal d'un corps », le vendredi 19 janvier 2024 à 20h à la Bibliothèque Bernard Nicolau à Perpignan, à l'occasion de la Nuit de la lecture.

Article 2

La Ville de Perpignan s'engage à verser à la compagnie, sur présentation d'une facture à l'issue de la prestation, la somme globale de 500,00 € TTC (cinq cents euros) TVA non applicable.



Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **18 JAN. 2024**

ID Télétransmission : **066-216601369-20240118-185037-AU-1-1**

Accusé reçu le : **18 JAN. 2024**

Affiché le : **18 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

